

I.K. Hassiotis, *The Armenian community of Thessaloniki. History, present situation, and prospects*

(en grec et en anglais, avec un index dans les deux langues et un résumé en arménien de deux pages) Thessalonique : University Studio Press, 2005, 189p.

Katerina Seraïdari



Édition électronique

URL : <http://balkanologie.revues.org/413>

ISSN : 1965-0582

Éditeur

Association française d'études sur les Balkans (Afebalk)

Référence électronique

Katerina Seraïdari, « I.K. Hassiotis, *The Armenian community of Thessaloniki. History, present situation, and prospects* », *Balkanologie* [En ligne], Vol. X, n° 1-2 | mai 2008, mis en ligne le 03 avril 2008, consulté le 06 octobre 2016. URL : <http://balkanologie.revues.org/413>

Ce document a été généré automatiquement le 6 octobre 2016.

© Tous droits réservés

I.K. Hassiotis, The Armenian community of Thessaloniki. History, present situation, and prospects

(en grec et en anglais, avec un index dans les deux langues et un résumé en arménien de deux pages) Thessalonique : University Studio Press, 2005, 189p.

Katerina Seraïdari

- 1 Ce beau livre, avec cartes, reproductions de manuscrits et photos d'archive, vient sceller les manifestations qui ont eu lieu en 2004 pour fêter le centenaire de la construction de l'Église orthodoxe arménienne de la Vierge à Thessalonique. Il s'ouvre sur un message de l'évêque des Arméniens orthodoxes de Grèce et du président du comité de l'église arménienne à Thessalonique. Il est donc clair dès le début qu'il s'agit de la présentation officielle d'une minorité, qui a décidé de sauvegarder son passé grâce à l'aide d'un historien de l'Université de Thessalonique. Ainsi, on apprend que la première église arménienne d'Iraklion en Crète a été fondée en 1669 et que la communauté arménienne de Thessalonique en 1881 était constituée d'un noyau de 20-25 familles. Il s'agit d'une communauté cosmopolite, comme le montrent les documents en grec, en turc, en français et en arménien qui sont publiés dans le livre. De même, l'église arménienne de la Vierge à Thessalonique a été construite en 1903 par un architecte italien, Vitaliano Poselli, qui avait des liens amicaux et familiaux avec la communauté arménienne (p.56) ; pendant l'entre-deux guerres, cette communauté a été aidée par une mission danoise (qui a mis en place une école, un orphelinat et une maison de retraite) et une mission suisse. Cette dernière collaboration a continué jusque dans les années 1950 au travers de la *Croix Rouge* et d'autres associations caritatives, comme la *Jeunesse Évangélique* de Genève (p.72), ce qui pose, plus largement, la question (que le livre n'aborde pas) de la relation entre philanthropie et prosélytisme.
- 2 Dès le début, l'accent est mis sur leur qualité de « concitoyens » des Grecs (*sympolites mas*, « fellow citizens » en anglais, p.26). On apprend ainsi que certains journalistes arméniens

ont été censurés, chassés et exilés pour leurs idées politiques de gauche (à l'instar des Grecs partageant les mêmes idées politiques) par le régime totalitaire de Metaxas juste avant la Deuxième Guerre Mondiale (p.106). Deux photos rappellent la participation commune à des fêtes religieuses et des célébrations : celle de la rencontre entre le baldaquin fleuri du Christ (*epitaphios*) représentant l'église arménienne de la Vierge et celui représentant une église grecque de Thessalonique lors du rituel orthodoxe si caractéristique qui a lieu lors du Vendredi Saint (p.131) ; et celle de la rencontre entre le Patriarche de Constantinople, Bartholomeos, et l'archevêque arménien d'Athènes en 2001 (p.133). Il est aussi question de l'augmentation des mariages mixtes à partir 1981 : pendant la décennie 1981-1992, il y a eu 17 mariages mixtes contre seulement 11 mariages « endogamiques » (p.133).

- 3 Destin commun avec les Grecs, mais aussi traitement particulier d'une communauté ethnique différente. Hassiotis soutient que l'État grec a eu « une position décevante » envers les Arméniens, parce que tous les gouvernements à partir de l'entre-deux guerres ont refusé de reconnaître leurs écoles comme « minoritaires » (et qui fonctionnaient donc comme des « établissements privés ») pour des raisons politiques et économiques (p.75). En fait, Eleftherios Venizelos a massivement offert la nationalité grecque en 1923 aux réfugiés arméniens (p.117), mais beaucoup ont voulu garder la nationalité turque ou garder leur « laissez-passer » de réfugiés dans l'espoir de pouvoir récupérer ou racheter les biens abandonnés en Turquie. Ce choix s'est avéré malheureux puisque les gouvernements jusque dans la décennie 1960 ont considéré les Arméniens comme des réfugiés de passage (identité validée par la Société des Nations concernant les Arméniens) et non comme une minorité ethnique établie (p.119). En 1968, une loi permettait enfin à tous les Arméniens qui vivaient en Grèce depuis huit ans d'acquérir la nationalité grecque, et les écoles arméniennes ont commencé à être financées et équipées par le Ministère de l'Éducation grec (p.120).
- 4 On entrevoit également le poids des décisions politiques qui ont pesé sur le destin de cette communauté condamnée à la mobilité : en 1924, ils étaient obligés par le gouvernement grec de déménager de la Grèce du Nord vers le Péloponnèse et la Crète pour des raisons politiques (p.25-26). Une soixantaine de pages plus loin, on apprend que les autorités grecques ont ainsi voulu conserver les bonnes relations greco-turques qui venaient de s'établir dans cette région sensible qu'était la Thrace¹, mais aussi résoudre les problèmes de cohabitation entre réfugiés d'Asie Mineure et natifs (p.85). Ce qui est troublant, est que durant ces années (1921-1924) les Arméniens avaient un représentant au Parlement grec, le député Kevork Papazian (p.117) — ce qui montre bien la complexité des éléments à prendre en compte afin de définir le bon ou le mauvais traitement qu'un pays réserve à ses minorités. Avec le « rideau de fer » qui tombe en 1946, les 2/3 de la population arménienne de Grèce accepte l'invitation de la République Soviétique de l'Arménie et quitte leur pays d'accueil ; ce sont les couches les plus pauvres qui entreprennent le voyage, celles qui habitaient dans les quartiers de réfugiés à Thessalonique (p.35). Le parti social-démocrate et pro-occidental *Dashnaktsutiun*², tant en Grèce que dans la diaspora, était contre ce mouvement de « rapatriement » qui légitimait la République soviétique d'Arménie comme seul centre de la nation arménienne. Après la chute du communisme, 1/3 de la population de la République arménienne décident de nouveau d'émigrer et quelques milliers viennent en Grèce, parfois sans permis de séjour.
- 5 On retrouve aujourd'hui une communauté arménienne d'environ 18.000 personnes et 14 églises arméniennes : sept dans la région autour d'Athènes (dont une église catholique et

deux évangélistes), une en Crète et six dans la Grèce du Nord, toutes orthodoxes (p.31). Le livre n'examine pas de manière approfondie la question de l'appartenance religieuse³ : Hassiotis déclare que 95% des Arméniens sont Orthodoxes et ce n'est qu'après 1922 que deux noyaux d'un millier de personnes Catholiques et Évangélistes se sont formés à Thessalonique (p.37). L'auteur souligne pourtant que les Arméniens, malgré ces différences confessionnelles, étaient toujours unis dans leurs efforts pour la reconnaissance du génocide arménien de 1915 et pour le soutien d'une République arménienne indépendante (p.40 et de nombreuses photos des manifestations et des commémorations p.96, p.124-126 et p.144). Rappelons que le Parlement grec a reconnu à l'unanimité le génocide en 1996 et a établi comme journée de commémoration le 24 avril (p.98 et publication du décret présidentiel p.116), ce qui doit être interprété, selon Hassiotis, comme le résultat de la pression des communautés arméniennes grecques. Cela dit, Hassiotis souligne que le Parlement chypriote avait déjà voté une loi pour cette reconnaissance en avril 1990, et le Parlement européen de Strasbourg condamné le génocide arménien en juin 1987 (p.126). La mobilisation des Arméniens sur ce sujet a fait surgir un autre sujet grec, qui avait été jusque-là passé sous silence, la persécution des Pontiques par les Turcs en 1917-1922. En février 1994, le Parlement grec a choisi le 19 mai comme jour de commémoration des victimes du génocide pontique (p.127). Ce cas (qu'on pourrait appeler d'« émulation politique ») est intéressant, car il montre comment la mobilisation d'une minorité ethnique permet à un groupe distinct (partageant lui aussi une histoire de pérégrinations et de déracinement) de la majorité d'interpréter différemment son passé et de revendiquer une reconnaissance politique.

- 6 Le livre se conclut sur le danger qu'encourt la communauté d'être assimilée à la société grecque, du fait de l'augmentation constante des mariages mixtes. Hassiotis pense que deux facteurs peuvent retarder l'oubli de la langue chez les jeunes et, plus généralement, l'acculturation : l'arrivée massive d'immigrés arméniens et l'indépendance de la République d'Arménie (p.135). Ces immigrés transcaucasiens (dont une grande partie provient des régions ravagées par la guerre du Nagorno Karabagh) ont une image tout à fait différente du pays qu'ils ont dû quitter, pour avoir ailleurs une vie meilleure, des Arméniens de la diaspora pour qui le territoire de la République d'Arménie constitue un rêve exalté (p.136). Suit un texte d'une quinzaine de pages de Gioula Kassapian sur la condition de la communauté actuelle (où l'on trouve une longue liste de bienfaiteurs de la communauté et référence est faite à la revendication des territoires arméniens que possède actuellement la Turquie et qu'elle devrait rendre à la République d'Arménie, p.155) et un texte de Lusine Hatsatrian sur « la sacristie, la bibliothèque et l'archive ». Ce livre résume de manière réussie le parcours dans l'espace grec de cette communauté, même si l'on pourrait regretter l'absence d'une approche comparative et d'une réflexion théorique⁴ plus générale sur l'ethnicité et les mouvements migratoires.

NOTES

1. Dans un article en anglais de I.K.Hassiotis (« Armeniens », p.94-111, in Richard Clogg, *Minorities in Greece. Aspects of a plural society*, London, Hurst and Company, 2002, dans lequel

la bibliographie que l'auteur utilise est en grec, en arménien, en anglais et en français), on en apprend un peu plus sur les incidents qui ont eu lieu en 1923 entre réfugiés arméniens de Thrace orientale et habitants musulmans de Thrace occidentale. Le gouvernement de Papanastassiou a alors envoyé environ 5.000 Arméniens de Thrace occidentale et de Macédoine orientale dans les centres urbains du Péloponnèse. Cette « déportation » s'est interrompue assez rapidement, grâce aux réactions de missions caritatives étrangères et d'organisations grecques (p.105).

2. Ce parti avait auparavant, depuis 1897 jusqu'à la fin des Guerres balkaniques, des liens avec les Bulgares et les Jeunes Turcs, suscitant ainsi la suspicion des autorités grecques. Sur cela, voir l'article de Hassiotis (2002 : 104). Dans ce même article, référence est faite à la collaboration des partisans de ce parti avec les Bulgares et les Allemands lors de la Seconde Guerre Mondiale (p.106).

3. On en apprend un peu plus dans l'article de Hassiotis, où il est dit qu'en 1938, vivaient en Grèce 27.080 Arméniens orthodoxes, environ 600 catholiques et 350 évangélistes (2002 : 97).

4. Pour une analyse anthropologique de la mémoire des Arméniens vivant à Athènes, voir l'article en grec de Panayiota Antoniou (« La vision arménienne du retour : mémoire orientée vers le futur », p.115-126, in R. Benveniste et Th. Paradellis, Itinéraires et lieux de mémoire. Des approches historiques et anthropologiques, Athènes, Alexandria, 1999. Elle parle de la réaction de cette communauté face au danger de l'assimilation, auquel on donne le nom de « génocide blanc » (p.119). Elle analyse également les stratégies par lesquelles on tente de contrôler la manière dont les membres de la communauté dépensent leur temps libre (temps qui ne doit pas se mélanger avec le temps « différent » de la communauté d'accueil), la manière dont leur argent doit être dépensé (c'est-à-dire au sein de la communauté arménienne afin d'assurer son autonomie économique) et, enfin, la manière dont le sang doit circuler au travers de strictes lois d'endogamie (p.122).